



RÉGION
NORMANDIE

MADAME MARYSE ZUIANI
SECRETARE GENERALE DE LA CGT-CRN

HOTEL DE REGION
ABBAYE AUX DAMES
PLACE REINE MATHILDE
CS 50523

Objet du dossier : Attribution de la NBI aux agents des
équipes mobiles informatiques

Votre dossier n° / D19-02345 est suivi par
Marie BERNARD

ROUEN, le

21 MARS 2019

Madame la Secrétaire Générale,

Je fais suite à votre courrier du 4 février dernier par lequel vous appelez mon attention quant au versement de la NBI relative aux équipes mobiles informatiques relevant de la Direction des Systèmes d'Information.

La réorganisation du Service Environnement de Travail de la Direction des Systèmes d'Information a été finalisée au cours de l'été 2018 et l'organigramme modifié a été présenté pour avis au Comité Technique du 7 juillet 2018. Il a ensuite été appliqué à compter du 1^{er} août 2018. Aussi, le versement des NBI aux fonctionnaires des équipes mobiles sera réalisé sur la paie de mars avec effet rétroactif au 1^{er} août 2018, date d'effectivité de la réorganisation.

J'appelle votre attention sur le fait que la NBI n'est attribuable qu'aux fonctionnaires et qu'aucune compensation ne peut être attribuée aux contractuels. Ces derniers sont toutefois appelés à devenir fonctionnaires lorsqu'ils sont sur poste permanent en se présentant au concours correspondant à leur emploi-repère. Dans l'attente, ils peuvent bénéficier du dispositif normand « différentiel cadre d'emplois-fonction ».

Je reste à votre écoute et vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
DGA RESSOURCES PERFORMANCE VIE ET EVOLUTION DE LA COLLECTIVITE

Christine ECHELARD

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95

